



Orientations pour les études d'impact sur la durabilité

Orientations pour les études d'impact sur la durabilité



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 34 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les opinions exprimées et les arguments employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Table des matières

<i>Chapitre 1. Introduction aux études d'impact sur la durabilité</i>	4
Objet du présent document	4
Qu'est-ce qu'une EID ?	4
Processus et étapes de l'EID	7
<i>Chapitre 2. Étape 1. Contrôle préalable de la proposition</i>	10
<i>Chapitre 3. Étape 2. Étude exploratoire de l'évaluation</i>	13
<i>Chapitre 4. Étape 3. Choix des outils ou méthodologies</i>	15
<i>Chapitre 5. Étape 4. Mobilisation des acteurs concernés</i>	17
<i>Chapitre 6. Étape 5. Analyse des impacts économiques, environnementaux et sociaux</i>	20
Les différences entre critères et indicateurs	20
L'approche des capitaux	21
<i>Chapitre 7. Étape 6. Recensement des synergies, des conflits et des arbitrages</i>	26
<i>Chapitre 8. Étape 7. Propositions de mesures d'atténuation</i>	28
<i>Chapitre 9. Étape 8. Présentation des résultats et options aux responsables des politiques</i>	30
<i>Chapitre 10. Mise en œuvre des études d'impact sur la durabilité</i>	33
Quand recourir à une EID ?	33
Considérations pratiques pour une mise en œuvre efficace	33
<i>Bibliographie</i>	35

Introduction aux études d'impact sur la durabilité

Objet du présent document

Le présent document constitue une introduction générale aux études d'impact sur la durabilité (EID). Cette méthode permet d'évaluer les incidences économiques, environnementales et sociales combinées d'un éventail de politiques, programmes, stratégies et plans d'action. Ces évaluations peuvent aussi faciliter la prise de décision et la planification stratégique tout au long du cycle des politiques publiques.

Ce document vise à aider les responsables des politiques à mieux comprendre les éléments de base, les mécanismes et la nature pluridimensionnelle des EID. Il a pour ambition de faire mieux percevoir les possibilités qu'offrent les EID en tant que moyen de mettre en place des politiques, stratégies et plans d'action plus durables dans les pays membres de l'OCDE. L'idée est aussi d'encourager les responsables des politiques à mettre en œuvre ou réexaminer leurs EID dans leur propre contexte politique et institutionnel. Ce document donne une idée générale de ce que sont les EID, des raisons pour lesquelles elles sont utiles, des principes qui les sous-tendent et des méthodologies utilisées, ainsi que de leurs principaux enjeux. Il ne s'agit ni d'un document exhaustif, ni un guide technique pratique à l'intention des spécialistes chargés de la mise en œuvre des EID. Les pouvoirs publics à différents niveaux (national, régional, local) pourront utiliser ce document comme base pour établir un guide mieux adapté à l'examen des répercussions des politiques et plans d'action proposés sur la durabilité.

Dans les chapitres qui suivent, nous exposerons les différentes étapes d'une EID type. Ces étapes seront illustrées par des exemples de méthodologies employées dans plusieurs pays membres de l'OCDE et dans d'autres institutions. Ces exemples ne témoignent que de certaines des possibilités offertes et des méthodologies disponibles et déjà en usage.

Les exemples utilisés dans ce document s'articulent autour des trois dimensions du développement durable – économique, environnementale et sociale. On constate cependant que la vision du développement durable évolue, en particulier lorsque les pouvoirs publics s'efforcent de mettre en place des stratégies en la matière et d'intégrer pleinement la durabilité dans l'ensemble des politiques qu'ils élaborent. Certains pays adoptent une approche plus intégrée qui transcende l'idée des trois dimensions et englobe des objectifs systémiques et de prise en compte systématique du développement durable dans l'élaboration des politiques (conformément, par exemple, au programme Action 21 adopté lors de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement – ou Sommet de la Terre).

Qu'est-ce qu'une EID ?

Une EID a deux fonctions principales : (i) c'est un instrument méthodologique peu contraignant utilisé pour mettre en place des politiques intégrées tenant pleinement compte des trois dimensions du développement durable, ainsi que de considérations transversales, intangibles et à long terme ; et (ii) c'est un moyen d'évaluer les incidences économiques, sociales et environnementales probables des politiques, stratégies, plans et programmes *avant* leur formulation (*ex ante*). Elle s'appuie sur un certain nombre de principes importants :

- Dans le contexte des EID, la durabilité signifie que les trois aspects du développement durable sont pleinement intégrés dans l'évaluation. Ce n'est pas le cas pour d'autres types d'évaluations (comme les analyses d'impact de la

réglementation ou les études d'impact sur l'environnement, voir encadré 1.1). L'intégration du développement durable dans les politiques suppose que l'on envisage leurs effets tant à court terme qu'à long terme - une mesure qui paraît bénéfique à court terme peut avoir des effets catastrophiques à long terme. On peut craindre que les priorités immédiates ne l'emportent sur les perspectives et les effets à long terme (risques sanitaires ou appauvrissement des écosystèmes, par exemple). Un autre élément à prendre en considération est l'impact spatial, et les éventuels conflits entre les objectifs des décideurs à l'échelle mondiale, régionale et locale, du point de vue tant écologique que socio-économique.

- Au-delà des chiffres. Les formes d'analyse « dures », comme l'analyse coûts-avantages et la monétisation, prennent le pas sur les formes d'analyse qualitatives ou « molles » et les démarches participatives. Cet aspect est particulièrement problématique lorsqu'il s'agit de traiter des questions environnementales et sociales ainsi que d'autres facteurs non marchands. Les EID font appel à divers outils et méthodologies pour mesurer les aspects moins faciles à monétiser de la durabilité.
- Participation des acteurs concernés. La participation des acteurs concernés permet d'obtenir des éléments sur les éventuels impacts (directs ou indirects) et les arbitrages à opérer, selon différents points de vue et disciplines. Il est alors possible de mieux percevoir les répercussions plus larges des politiques et l'éventail des aspects concernés, et de contrebalancer les limites méthodologiques de la monétisation des impacts. Au niveau de la planification stratégique, la prévision des conséquences est sujette à des incertitudes et nous touchons à des questions de valeurs, auxquelles les seules connaissances spécialisées ne permettent pas de répondre (OCDE, 2008b). Qui plus est, la participation des acteurs concernés contribue à améliorer la transparence du processus politique et de ses hypothèses et facteurs sous-jacents, et débouche sur des solutions plus durables et consensuelles. Cette participation devrait s'opérer à toutes les étapes du processus d'EID. Pour planifier la participation des acteurs concernés, il est essentiel d'adopter une approche pluridisciplinaire, transversale et agrégative. Nous devons nous demander si l'équilibre des sexes, des générations et des dimensions spatiales (mondiale, nationale, locale) et sectorielles est respecté - toutes les disciplines nécessaires sont-elles mobilisées, et comment encourager la participation des acteurs concernés ?
- Transparence et responsabilisation. L'objectif général d'une EID est de créer des politiques intégrées qui tiennent pleinement compte des aspects de durabilité, de considérations intangibles, géographiques et à long terme ainsi que des effets non désirés. Cela implique transparence et responsabilisation à différents niveaux, notamment sur la question de savoir qui participe, les procédures et méthodes utilisées, et les raisons des mesures d'atténuation choisies et des solutions retenues. Les EID doivent donc fournir toutes ces informations et stimuler la réflexion et l'apprentissage parmi tous les participants.
- Correspondance entre le niveau de détail et l'impact des politiques. La décision d'entreprendre une EID doit reposer sur le principe de l'« analyse proportionnée », qui veut que la profondeur et l'ampleur de l'étude d'impact soient en rapport avec l'importance, la nature politique et juridique et le contexte sectoriel de la politique proposée. Cette notion renvoie non seulement à la profondeur et à l'étendue de l'analyse des répercussions probables d'une action, mais aussi au choix des étapes du processus d'EID qu'il y a lieu de privilégier, au type d'impacts et de mesures d'atténuation envisageables à examiner, et aux dispositions prévues en matière de suivi et d'évaluation (The Evaluation Partnership, 2007).
- Responsabilités clairement définies. Pour inscrire l'EID dans le contexte institutionnel et ses mécanismes, même en utilisant des méthodes simples ou une version « rapide » (*quick scan*) de l'EID, il est nécessaire d'établir des

procédures claires concernant la chronologie, et la question de qui fera quoi, à quelle fin et avec quelles ressources. Il est indispensable de savoir précisément qui est responsable de quelles étapes de l'EID et du processus décisionnel, quels seront les méthodes, instruments et indicateurs utilisés, quels acteurs concernés et experts devront participer et de quelle façon, comment les résultats seront présentés et à qui. En outre, pour inscrire une procédure d'EID dans le processus d'élaboration des politiques, il faudra peut-être apporter plusieurs modifications au contexte institutionnel, et par exemple mettre en place de nouveaux types de réseaux d'intervenants ou d'organes consultatifs multisectoriels, prêter une plus grande attention à la collecte de données et à l'élaboration d'outils de mesure spécifiques, et confier ces tâches à des entités neutres (établissements de recherche, offices de planification nationale, etc.). Il peut aussi y avoir lieu de mettre au point des systèmes appropriés de gestion des projets dans le contexte institutionnel et administratif, comportant des cycles de type « préparer, développer, contrôler, agir », et englobant également les mesures de suivi.

Pour réaliser une EID, il faudra répondre à un certain nombre de questions au stade préliminaire afin d'établir clairement la nature et les objectifs de l'initiative. Par exemple :

- Quelles sont la nature et l'ampleur des problèmes, comment évoluent-ils, et qui touchent-ils le plus ?
- Quel est le point de vue des acteurs concernés ?
- Quels sont les objectifs de l'action, et quels sont les problèmes à aborder ou à résoudre ?
- Quelles sont les répercussions probables (sociales, économiques, écologiques et institutionnelles) des modes d'action envisageables ?
- Quels sont les possibles effets secondaires non souhaités ?
- De quelle façon est-il souhaitable que le groupe cible modifie son comportement ?

Encadré 1.1. Autres types d'analyses d'impact

Il existe de nombreux types différents d'analyses d'impact et de méthodes d'évaluation connexes, comme la matrice de comptabilité sociale, la matrice des relations interindustrielles, l'analyse coûts-avantages, la modélisation, la prévision et l'analyse rétrospective, qui sont axées sur des aspects réglementaires, environnementaux ou commerciaux, par exemple. Leur objectif est d'aborder une proposition de politique ou de projet en évaluant ses effets sur certains facteurs. L'analyse d'impact de la réglementation (AIR), l'une des formes les plus anciennes et les plus courantes d'étude d'impact utilisées dans les pays membres de l'OCDE, examine les coûts et les avantages du respect des réglementations proposées (OCDE, 2008a). Les évaluations de la concurrence étudient les effets des lois et réglementations sur la concurrence sur le marché (OCDE, 2007a). Les études d'impact sur l'environnement (EIE) anticipent les effets éventuels de projets spécifiques sur l'environnement, et les évaluations environnementales stratégiques (EES) celles de politiques et de programmes de plus grande envergure (OCDE, 2006a). Les analyses d'impact sur la pauvreté cherchent à apprécier les effets redistributifs des programmes d'aide au développement (OCDE, 2007b). Les études d'impact du commerce étudient les effets économiques, environnementaux et autres des accords commerciaux et de la libéralisation des échanges (OCDE, 2000). Certaines évaluations regroupent aussi divers aspects d'approches plus sectorielles (Jacob *et al.*, 2008). Par exemple, le système d'analyse d'impact de la Commission européenne a été introduit en 2003, pour remplacer et rassembler dans un instrument unique toutes les évaluations sectorielles de l'impact direct et indirect des mesures proposées. Ce système a fait l'objet de révisions depuis lors, y compris à l'issue d'une consultation publique en 2008. Ce processus d'EID, actuellement le plus intégré, est simplement appelé « analyse d'impact ». Certains pays ou régions, notamment le Royaume-Uni ou la Flandre en Belgique, ont inclus les critères de durabilité dans un système d'analyse d'impact existant, comme l'AIR.

Processus et étapes de l'EID

Dans sa forme la plus aboutie et ambitieuse, l'EID constitue un processus cyclique fermé, comprenant le suivi, l'adaptation et l'évaluation au moyen d'indicateurs de progrès. Ces étapes indiquent une suite logique, mais une EID n'est pas un processus linéaire, et des retours en arrière se produiront aussi. Comme le montrent la figure 1.1 et la présentation faite dans ce document d'orientation, les EID doivent comporter une série d'étapes :

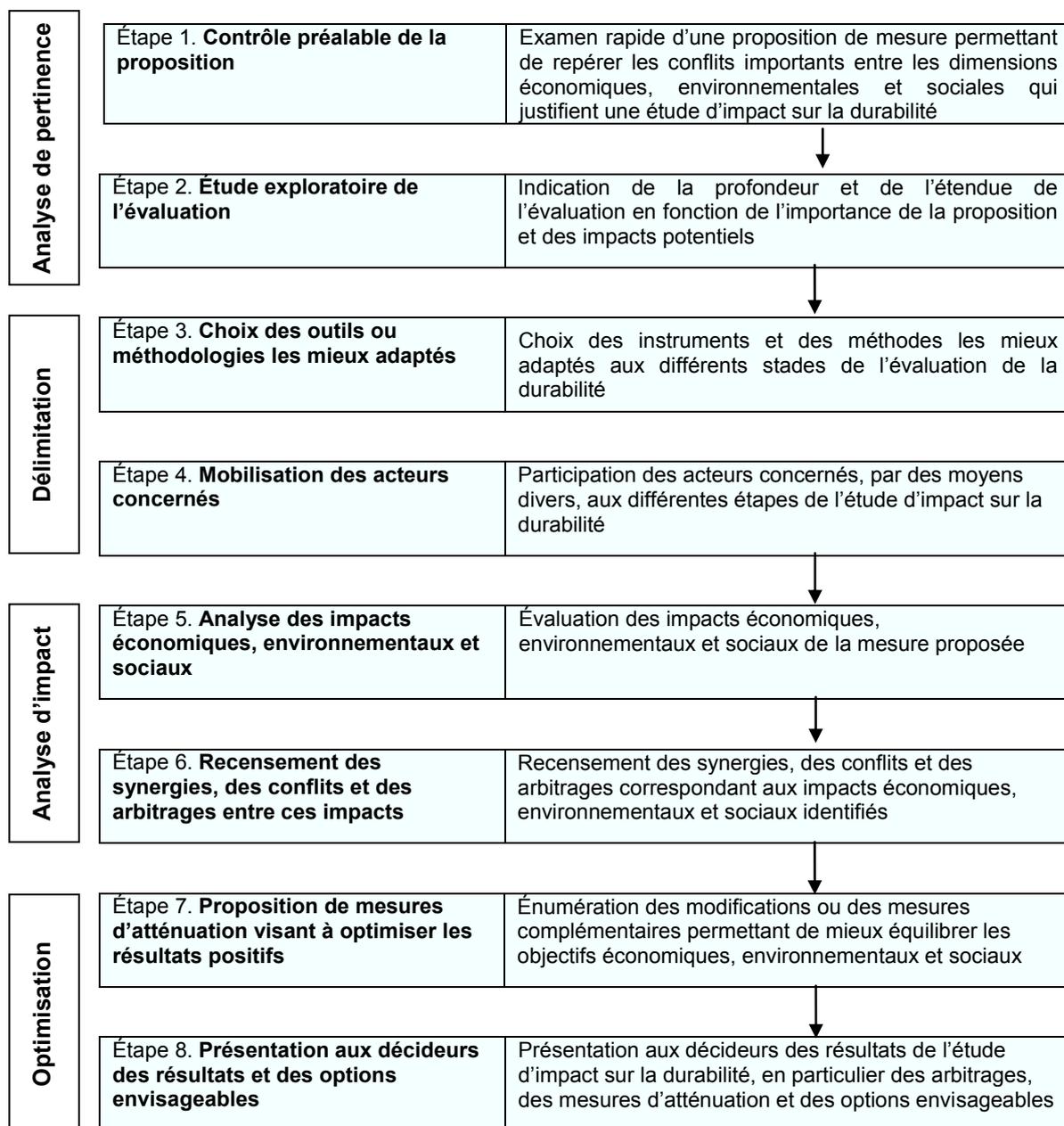
1. Contrôle préalable de la proposition : décider si l'EID est nécessaire.
2. Étude exploratoire de l'évaluation : décider de l'ampleur de l'évaluation à opérer.
3. Choix des outils ou méthodologies les mieux adaptés.
4. Mobilisation des acteurs concernés : définir le rôle des acteurs concernés.
5. Analyse des impacts économiques, environnementaux et sociaux.
6. Recensement des synergies, des conflits et des arbitrages entre ces impacts.
7. Proposition de mesures d'atténuation visant à optimiser les résultats positifs.
8. Présentation aux décideurs des résultats et des options envisageables.

Il n'existe pas de consensus réel sur l'approche à adopter ni de modèle universel à suivre pour utiliser les EID. Les degrés d'ambition peuvent varier considérablement. Divers instruments, méthodes, modèles ou estimations préalables peuvent être utilisés. Le niveau et le détail de l'EID dépendront aussi à la fois des ressources et capacités institutionnelles disponibles, et des choix opérés aux niveaux politique et administratif. Les EID ne sont pas

simplement des instruments techniques. L'appréciation des politiques se rapporte aux styles de gouvernance et aux paradigmes et motivations politiques et culturels sous-jacents. Par ailleurs, la discipline et les pratiques en matière de planification peuvent varier considérablement, la préférence pouvant notamment être donnée à certaines méthodes et techniques d'analyse d'impact qui ont différentes racines (dans l'économie ou dans les sciences sociales/cognitives). Par exemple, les méthodes quantitatives, telles que les analyses coûts-avantages, privilégient la monétisation et la modélisation et, s'appuyant généralement davantage sur des connaissances économiques spécialisées, sont ainsi clairement définies. Contrairement aux méthodes qualitatives, qui reposent sur l'idée des EID en tant que processus cyclique, l'utilisation de méthodes quantitatives met en lumière le caractère instrumental des EID. Cette approche sera sans doute davantage appréciée dans un contexte où prédominent la hiérarchie, la réglementation et/ou le libéralisme de marché. Les méthodes qualitatives, comme la consultation et l'analyse multicritères, privilégient en revanche les ressources non monétaires et font appel aux connaissances de diverses parties prenantes. L'EID est alors considérée plutôt comme un *processus* (d'apprentissage) destiné à améliorer l'intégration dans la prise de décisions sur les politiques à suivre dans un éventail de secteurs, de sorte que les diverses parties et coalitions puissent participer à un débat éclairé.

Les chapitres qui suivent traitent des aspects pertinents de chacune des huit étapes énumérées ci-dessus. Il convient de rappeler que l'objet de ce document est de comprendre le fonctionnement général du processus d'EID. Il ne s'agit pas d'un manuel pratique détaillé des EID ; un tel manuel ne peut être établi que dans un contexte politique et institutionnel spécifique, comme un gouvernement (national, régional) ou une grande institution, telle que l'OCDE, la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, etc.

Figure 1.1. Étapes successives d'une étude d'impact sur la durabilité



Source : d'après ARE (Office fédéral suisse du développement territorial) (2004), *Évaluation de la durabilité : Conception générale et bases méthodologiques*, Office fédéral suisse du développement territorial, Berne.

Étape 1. Contrôle préalable de la proposition

Les politiques proposées ne doivent pas toutes faire l'objet d'une étude d'impact sur la durabilité (EID). L'utilité d'une EID dépend du type d'initiative et de la teneur de celle-ci, ainsi que de l'ampleur de ses conséquences possibles. Il se peut d'ailleurs que seul un faible pourcentage de politiques et de programmes doive être évalué de ce point de vue (encadré 2.1). Certaines politiques répondent à des objectifs étroits ou ne présentent qu'un éventail limité d'impacts justifiant la mise en place de procédures diverses d'évaluation. Il faut par conséquent déterminer, par un contrôle préliminaire ou un test de pertinence, quelles propositions doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. Ce tri préalable, fondé sur des règles, des critères ou des seuils différents, permet de désigner les propositions qui présentent des caractéristiques ou des impacts prévisibles suffisants pour déclencher une EID.

Le processus d'EID commence donc par une description ou une définition de l'initiative en question. Au stade préliminaire¹, on procède à une première évaluation des impacts possibles, dite analyse de pertinence, qui permet de déterminer si et dans quelle mesure il est nécessaire de procéder à une EID.

Encadré 2.1. Utilisation des EID : sélectivité

La Commission européenne (CE) exige que soient réalisées des analyses d'impact concernant les points pertinents qui figurent à son programme de travail, mais elle en exempte les Livres verts (CE, 2005b). La démarche adoptée en Suisse consiste à contrôler les initiatives et les programmes fédéraux pour déterminer s'il existe des conflits entre deux objectifs de développement durable au moins (ARE, 2004). La procédure d'évaluation des impacts sur la durabilité de la Belgique prévoit une phase de contrôle rapide (« quick scan ») consistant à identifier les effets possibles d'une mesure proposée sur le développement durable et à déterminer s'il est nécessaire de procéder à une évaluation approfondie. Seules les décisions politiques majeures soumises au Conseil fédéral des ministres font l'objet d'un contrôle des éventuels impacts économiques, environnementaux et sociaux sensibles (Service public fédéral de programmation Développement durable, 2007).

En faisant apparaître clairement les objectifs principaux d'une initiative, on pourra aussi mieux en mesurer les avantages et les inconvénients. L'analyse de pertinence devrait aider à définir les éléments à inclure en priorité dans la conception de l'étude, et par conséquent à écarter d'emblée les facteurs non pertinents, ce qui permettra de choisir avec plus de précision les instruments à utiliser.

Ce processus de contrôle garantit la viabilité et le bon rapport coût-efficacité de l'ensemble du processus d'EID. Il est nécessaire pour éliminer les propositions qui ne présentent qu'une faible pertinence sur le plan de la durabilité et ne justifient pas une évaluation qui nécessiterait beaucoup de temps et de ressources humaines et financières. Il permet aussi de ne pas laisser passer de propositions susceptibles d'avoir sur le développement durable de fortes conséquences négatives qui auraient pu être anticipées et évitées au moyen d'une évaluation appropriée.

1. Dans certaines méthodes, comme celles utilisées par la Suisse, ce travail préliminaire constitue l'étape 0 du processus.

Le contrôle préalable des propositions n'est pas censé prendre beaucoup de temps. Il doit se fonder sur des informations faciles à trouver, plus qualitatives que quantitatives. Il doit donner un aperçu rapide des conflits possibles à court ou à long terme entre différentes dimensions de la durabilité, par exemple entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Les conflits sont en général liés à des améliorations dans un domaine qui se traduisent par une détérioration dans un autre. Lorsque des conflits modérés sont à prévoir entre deux dimensions au moins de la durabilité d'une proposition, celle-ci est susceptible de donner lieu à une EID.

Les méthodes les plus courantes pour effectuer ce contrôle des propositions consistent à se servir de listes récapitulatives ou de matrices d'impact. On peut décomposer les propositions selon les principales actions ou composantes à évaluer en fonction de critères économiques, environnementaux et sociaux. L'analyse de pertinence du processus d'évaluation de la durabilité en Suisse, par exemple, se fonde sur 15 critères économiques, environnementaux et sociaux prédéfinis (encadré 2.2). On essaie de définir les liens de cause à effet entre la proposition et ses effets sur les aspects de la durabilité illustrés par ces critères, en les classant selon leur degré de pertinence sur une échelle de 0 à 3. À ce stade, on ne se préoccupe pas de savoir s'il s'agit d'impacts positifs ou négatifs. On détermine alors sur une base qualitative si une proposition peut influencer sur la durabilité, compte tenu d'un lien modéré de cause à effet concernant deux dimensions au moins de la durabilité et de la possibilité de conflits importants entre deux de ces dimensions au moins.

Encadré 2.2. Analyse de pertinence dans les évaluations de durabilité en Suisse

L'analyse de pertinence effectuée dans le cadre de la méthode d'évaluation de la durabilité en Suisse s'appuie sur une matrice qui met en évidence les impacts potentiels sur les trois dimensions du développement durable - économique, environnementale et sociale. Quinze critères de durabilité prédéfinis par le Conseil fédéral (figure 2.1) sont évalués individuellement et affectés d'une note de 0 à 3 en fonction de leur degré de pertinence : sans pertinence (0), pertinence faible (1), pertinence moyenne (2) et forte pertinence (3). Il existe en outre huit critères supplémentaires applicables à toutes les mesures prises par les pouvoirs publics (tableau 2.1).

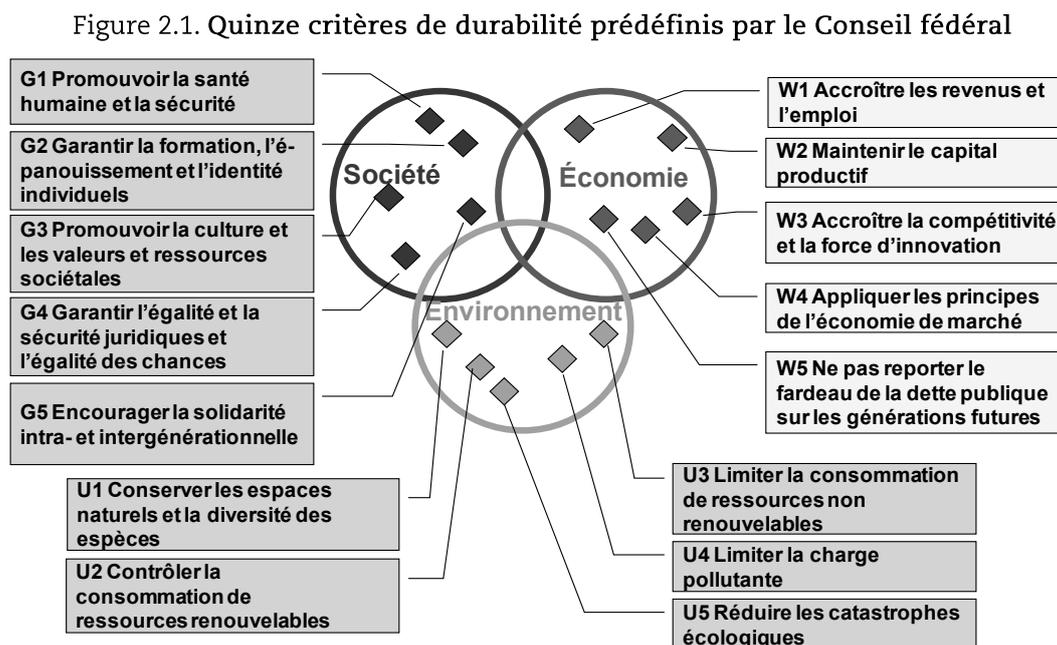


Tableau 2.1. Huit critères de durabilité prédéfinis par le Conseil fédéral suisse ¹

1. Problématique	Le projet aggrave-t-il une situation déjà critique ?
2. Tendances	Le projet accélère-t-il une évolution négative en cours ?
3. Irréversibilité	Le projet provoque-t-il des effets négatifs qui sont difficilement réversibles, voire irréversibles ?
4. Impact sur les générations futures	Dans quel délai les effets négatifs se manifesteront-ils ? Les générations futures seront-elles particulièrement touchées ?
5. Risques / incertitudes	Le projet est-il entaché d'importants risques (potentiel de dommages élevé, même en cas de probabilité d'occurrence faible) et incertitudes (niveau de connaissance insuffisant concernant le danger des impacts ou concernant l'évolution future) ?
6. Exigences minimales	Des exigences sociales, économiques ou écologiques minimales (valeurs seuil, valeurs limites) ne sont-elles pas respectées ?
7. Périmètre d'action spatial	Les effets négatifs sont-ils perceptibles sur une grande étendue (périmètre spatial) ?
8. Conflits d'objectifs	Y a-t-il conflit d'objectifs entre les différentes dimensions du développement durable et par rapport aux objectifs principaux d'un projet ?

Source : ARE (2008), « Évaluation de la durabilité : Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés », Office fédéral suisse du développement territorial, Berne.

Étape 2. Étude exploratoire de l'évaluation

Une fois qu'il a été décidé de soumettre une proposition de politique à une étude d'impact sur la durabilité (EID), il faut une étude exploratoire pour déterminer la profondeur et l'ampleur à donner à l'évaluation. Procéder à une évaluation complète de chaque proposition de politique exigerait du temps et d'abondantes ressources. La profondeur de l'analyse et les ressources utilisées doivent rester proportionnelles à l'importance de la politique, et tenir compte des informations, du temps, du personnel et des ressources financières disponibles.

La Commission européenne, par exemple, exige une « analyse proportionnée », c'est-à-dire que la profondeur et l'ampleur de l'étude d'impact doivent être en rapport avec l'importance, la nature politique et juridique et les particularités sectorielles de la politique proposée. Des évaluations approfondies sont nécessaires dans le cas des nouvelles propositions de réglementations formulées dans des domaines qui relevaient auparavant des États membres, tandis que les analyses nécessaires à la révision des réglementations en place sont plus limitées (CE, 2005b).

L'étude exploratoire sert aussi à définir les enjeux les plus importants de l'évaluation et les meilleurs moyens pour y faire face. Elle doit fixer les limites des impacts à examiner et veiller à se concentrer sur les effets les plus importants, en laissant de côté les éléments sur lesquels les impacts sont perçus comme négligeables. À cet effet, elle peut se fonder sur les résultats du contrôle préliminaire de l'étape 1. L'étude exploratoire doit définir le contenu de l'évaluation, mais aussi les critères et indicateurs de durabilité pertinents adaptés à l'initiative, le calendrier, les méthodes et les participants. Cet exercice peut être résumé par les questions suivantes : « Qui fera quoi, dans quel but, quand, comment, et avec quelles ressources ? ».

Le contrôle préalable des propositions et l'étude exploratoire peuvent utiliser des instruments similaires (listes récapitulatives, matrices, étude des travaux antérieurs). Cela réduit le temps consacré à cette étape et contribue au maintien de la continuité et de la cohérence interne de l'EID. La méthode proposée en Belgique définit trois catégories de questions à prendre en compte dans le processus exploratoire : questions de procédure, de fond et de méthodologie (tableau 3.1).

Tableau 3.1. Éléments exploratoires des EID en Belgique

Domaine exploré	Exemples de questions à prendre en compte
1. Procédures	Qui conduira et supervisera l'évaluation ? Quelles sont les ressources financières disponibles ? Quelles sont les ressources humaines disponibles ? Quels sont les responsables des politiques à mobiliser ? Quels spécialistes et quels experts serait-il utile de faire participer ? Quelles parties prenantes faut-il faire intervenir à quelles étapes ? Quel est le calendrier de l'évaluation ?
2. Questions de fond	Quel est l'objet de l'évaluation ? Quels sont les objectifs et les groupes ciblés par la mesure proposée ? Quels sont les impacts potentiels à prendre en compte ? Quels seront les critères utilisés pour évaluer l'importance des impacts ? Quelle doit être l'ampleur de l'évaluation ? Peut-il y avoir des effets secondaires non souhaités qui méritent une attention particulière ? Quel est l'horizon temporel de l'évaluation ?
3. Méthodologie	Quelles sont les sources de données et d'informations disponibles ? Quelles sont les méthodes qui permettront de répondre aux objectifs de l'évaluation ? Quel ensemble d'instruments faut-il envisager ? Comment le processus d'évaluation sera-t-il suivi et évalué ?

Source : d'après Bauler, T. et Wäktare, M. (2006), "Towards a Screening Mechanism for SIA: Process and Content Issues Related to the Federal Belgian Case", ULB-IGEAT, Bruxelles.

Étape 3. Choix des outils ou méthodologies

Plusieurs méthodes ou instruments peuvent être utilisés dans le cadre des études d'impact sur la durabilité (EID), selon le stade de l'évaluation, la profondeur qu'on veut donner à l'analyse et les impacts spécifiques à examiner. Le projet Sustainability A-Test², lancé par la Commission européenne (CE) au titre du 6^{ème} Programme-cadre, a consisté à examiner des instruments d'évaluation intégrée du développement durable avec la participation de plus de 40 chercheurs européens et canadiens. Un manuel web présentant les différents instruments, les instructions concernant leur utilisation et des études de cas a été publié (www.sustainabilityA-test.net). Chaque instrument peut être utilisé pour aborder divers facteurs, y compris le rapport coûts-avantages, les effets à court et à long terme, la compétitivité à l'échelle mondiale et nombre d'autres aspects essentiels du développement durable. Les instruments choisis pour une telle évaluation doivent être compatibles avec les ressources, les capacités et les délais disponibles pour ce travail. Ils doivent être souples et faciles à adapter à une politique ou un contexte particuliers, et pouvoir être combinés de telle sorte qu'un instrument puisse couvrir des domaines négligés par un autre instrument.

Les EID équilibrent les informations qualitatives et quantitatives aux différents stades de l'analyse pour aboutir à une évaluation rationnelle et fiable. Le manuel Sustainability A-Test présente et décrit les instruments de base pour l'accomplissement de tâches particulières.

Les différentes catégories d'instruments du projet Sustainability A-Test sont les suivantes :

1. Cadres d'évaluation: instruments de procédure décrivant le déroulement de différents types d'évaluation (étude d'impact sur l'environnement, évaluation intégrée de la durabilité, par exemple).
2. Instruments participatifs: instruments faisant intervenir d'importantes contributions de parties prenantes et d'experts extérieurs (enquêtes Delphi, groupes de réflexion par exemple).
3. Instruments de scénario: instruments permettant l'élaboration de visions nouvelles des évolutions ou des tendances à venir (analyse de tendances, simulations, travaux de prospective).
4. Analyse multicritères (AMC): instruments permettant d'envisager ensemble des critères fondés sur des unités de mesure différentes (processus de hiérarchie analytique, classement par ordre de préférence, somme pondérée).
5. Analyse coûts-avantages (ACA): instruments d'évaluation des paramètres financiers et économiques par comparaison des coûts et des avantages (analyse coûts-avantages, analyse coûts-efficacité - ACE - par exemple).
6. Instruments comptables: instruments qui présentent des attributs matériels, économiques et autres (ensembles d'indicateurs, mesures du bien-être, empreinte écologique par exemple).
7. Modèles: instruments qui simulent des processus réels (modèles d'équilibre général, modèles démographiques, modèles climatiques par exemple).

Ces instruments peuvent être utilisés aux différents stades d'une étude d'impact de la durabilité, en particulier pour le contrôle préalable et l'étude exploratoire (outils participatifs, scénarios par exemple), l'évaluation des impacts (ensemble d'indicateurs,

2. SustainabilityA-Test est un projet de recherche spécifique ciblé (STREP) entrepris à la demande de la Commission européenne au titre du 6ème programme-cadre de recherche.

analyse coûts-avantages), le recensement des synergies et des arbitrages (analyse multicritères), et la détermination des mesures d'atténuation à envisager (modélisation) (tableau 4.1). Le choix des instruments d'évaluation doit se fonder sur : (i) l'étape de l'évaluation ; (ii) la profondeur de l'évaluation ; (iii) les tâches à accomplir ; (iv) le groupe d'instruments le mieux adapté à ces tâches ; et (v) les ressources disponibles.

Tableau 4.1. Rôle des instruments selon les phases de l'évaluation de la durabilité

	Phase I Analyse de problème	Phase II Recherche de solutions	Phase III Analyse	Phase IV Suivi
Instruments participatifs	Définir le problème (mobilisation et regroupement de connaissances et de valeurs)	Soutenir la conception de scénario	Fournir le contexte et améliorer la solidité de l'AMC, l'ACA et l'ACE	Contrôler le processus d'évaluation
Instruments d'analyse de scénario	Envisager l'évolution future du problème	Présenter les tendances à venir, rechercher des solutions et définir des objectifs	Fournir des références pour l'application d'instruments d'analyse	–
Instruments d'analyse multicritères (AMC)	–	Définition des critères	Comparer différentes solutions	–
Analyse coûts-avantages (ACA) Analyse coûts-efficacité (ACE) Analyse comptable Analyse matérielle Ensembles d'indicateurs Modélisation	Fournir les fondements analytiques de la définition de problème	Soutenir la définition des objectifs	Fournir une description analytique complète des solutions qui permette la comparaison	Évaluation <i>ex post</i>

Source : OCDE (2008b), Conducting Sustainability Assessments, OCDE, Paris.

Il est souvent nécessaire de combiner plusieurs instruments pour mener à bien une évaluation intégrée. Pour ce faire, il est indispensable de connaître au préalable les instruments qui existent et les résultats analytiques qu'ils peuvent fournir.

De fait, c'est bien souvent un mélange d'approches et de méthodes qui est utilisé. Le cadre et la méthodologie choisis pour l'EID sont généralement le résultat d'un débat politique et administratif et d'une recherche de consensus. Quels que soient le choix des méthodes et la méthodologie, l'EID *facilite* le processus de prise de décision politique, mais *ne s'y substitue pas*. Il s'agit davantage d'un processus élargi que d'un événement ponctuel, et le choix des instruments n'est pas l'unique facteur qui entre en ligne de compte dans la qualité finale des résultats d'une EID.

Étape 4. Mobilisation des acteurs concernés

Les processus de développement durable sont caractérisés par l'ouverture, la transparence et la participation de tous les acteurs concernés. Aussi la formulation et la mise en œuvre des évaluations et stratégies de durabilité devraient-elles mobiliser un large éventail d'acteurs (n'appartenant pas uniquement aux pouvoirs publics). Dans tous les cas, les hypothèses et les informations, sur lesquelles s'appuie l'évaluation, doivent être parfaitement accessibles, et les décisions et conclusions bien motivées et clairement expliquées. Les instruments qui permettent d'assurer la participation aux EID sont décrits ici à l'étape 4.1, mais restent valables pour l'ensemble du processus d'évaluation (voir aussi le tableau 4.1).

Les études consacrées à l'économie politique de la réforme montrent qu'un processus de décision ouvert permet de parvenir avec plus d'efficacité et d'efficience aux résultats attendus. La transparence et l'accessibilité renforcent la confiance des acteurs concernés et du public à l'égard du processus d'élaboration des politiques. L'examen des hypothèses et des évaluations qui découlent des points de vue de différents groupes d'intérêt aboutit à une compréhension mutuelle et à des conclusions plus solides et mieux justifiées. Il contribue aussi à l'acceptation et à la crédibilité des résultats des évaluations d'impact, qui doivent recevoir le soutien général des acteurs concernés. En outre, le recours à une logique d'exercice participatif et qualitatif (en dehors des mesures quantitatives) associant les acteurs concernés permet d'aboutir à une évaluation plus équilibrée et solide de l'impact sur la durabilité. Souvent il est impossible de quantifier les impacts sociaux et environnementaux et de les monétiser de la même façon, ou dans la même mesure, que les impacts économiques (OCDE, 2008b).

La composition et la représentation des groupes d'acteurs concernés - entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG) et autres - doivent être fixées au préalable pour l'ensemble du processus d'EID. Il faut au minimum veiller à ce que des intérêts économiques, environnementaux et sociaux soient représentés. Comme il est difficile de choisir individuellement les participants, les pouvoirs publics préféreront sans doute travailler avec des groupements d'entreprises, de syndicats et d'ONG. De nombreux pays ont créé des Conseils du développement durable qui rassemblent des représentants très divers de la société civile. Ils sont chargés de conseiller le gouvernement sur les politiques, et peuvent assurer la participation de personnes compétentes et qualifiées aux EID.

Cette phase exploratoire doit permettre de déterminer le degré approprié de participation des acteurs concernés à l'évaluation en question. Il s'agit en particulier de définir les éléments suivants : rôle relatif des acteurs concernés (intégration générale ou importance des contributions) ; contraintes de temps et de ressources (déterminer s'il faut apporter un soutien financier aux participants par exemple) ; niveau des connaissances techniques (formation requise) ; et problèmes logistiques (documentation, calendrier, nombre et durée des débats, utilisation du courrier électronique et des téléconférences). Il faut en outre tenir compte de la problématique homme-femme, des différentes classes d'âge et de la couverture régionale et ethnique.

On dispose maintenant d'instruments perfectionnés pour intégrer les connaissances, les idées et les contributions des acteurs concernés aux EID (tableau 5.1). Il est ainsi possible de recourir à des outils fondés sur les technologies de l'information, comme les groupes de discussion électronique et les outils participatifs sur le web, ou à des démarches plus classiques comme les conférences de citoyens, les grilles-répertoires, l'analyse rétrospective interactive, les groupes de discussion, les enquêtes Delphi, les entretiens approfondis, et les techniques de jurys citoyens. D'autres instruments participatifs peuvent être utilisés comme les scrutins délibératifs, le modèle des assemblées de citoyens du « 21st Century

Town Hall », et les jeux avec scénario (tableau 5.2). Le choix d'une méthode participative dépendra des objectifs, de la teneur et de la complexité des thèmes considérés, ainsi que du temps et des ressources disponibles.

Les technologies de l'information peuvent se trouver au cœur des consultations ou bien soutenir le processus en apportant des informations à l'appui des débats. Différentes méthodes peuvent être utilisées pour : (i) les consultations générales avec les parties prenantes ; (ii) la création de partenariats pour la conception et la réalisation conjointes des évaluations ; et (iii) les délibérations et décisions communes sur les résultats définitifs. Des instruments participatifs différents peuvent aussi conduire à des résultats différents, en fonction de l'évaluation. Il peut s'agir d'une liste des options envisageables, d'une vision commune, d'idées nouvelles et de perspectives de changement, de recommandations d'amélioration des propositions, ou de la responsabilisation des participants, auxquels peuvent être données les compétences et la confiance nécessaires pour qu'ils apportent une contribution plus active à la prise de décision.

Tableau 5.1. Instruments à utiliser en faveur de l'intervention des acteurs concernés aux évaluations de durabilité

Méthodes	TIC		Objectif			Résultats				
	Soutien	Processus	Consultation	Partenariat	Délibération	Liste d'options	Vision commune	Idées nouvelles	Recommandations	Responsabilisation
Fondées sur les TI										
Groupes de discussion électronique		†	†	†		†		†		
Outils d'information à l'appui des débats, dialogues et délibérations	†		†	†	†	†	†			†
Classiques										
Conférence de citoyens			†	†	†	†	†		†	†
Technique de la grille-répertoire		†	†	†		†	†		†	
Analyse rétrospective interactive			†	†		†	†	†	†	
Groupe de discussion			†	†	†	†		†		
Enquête Delphi			†	†		†				
Entretiens approfondis			†			†				
Jurys citoyens			†	†	†	†			†	†

Source : d'après le manuel web du Sustainability A-Test (www.SustainabilityA-test.net)

Tableau 5.2. Comparatif des méthodes participatives

Méthode	Objectifs	Sujet				Participants	Délai		EUR 1-4
		Connaissance	Maturité	Complexité	Controverse		Événement	Total	
« 21 st Century Town meeting »	Inviter en une seule fois des milliers de personnes (jusqu'à 5 000 par réunion) à délibérer sur des questions politiques complexes	+	+/-	+	+/-	N'importe qui	1-3 jours	1 an	4
Charrette	Générer un consensus parmi différents groupes de personnes et élaborer un plan d'action	+/-	+/-	-	+/-	Citoyens moyens ou stakeholders. Contribution d'autres participants	1-5 jours	2-3 mois	3
Jury de citoyens	Une décision représentative de citoyens moyens, qui ont été bien informés sur la question. Vise le consensus.	+/-	+/-	+/-	+	12 à 24 citoyens sélectionnés au hasard. Contributions d'experts, stakeholders et de politiciens	3 jours	4-5 mois	4
Conférence de consensus	Consensus et décision sur un sujet controversé	+	+/-	+	+	10 à 30 citoyens sélectionnés au hasard. Contribution d'autres participants.	3 week-ends	7-12 mois	4
« Deliberative polling »	Obtenir une vision à la fois représentative et en connaissance de cause (délibérative) de ce que le public pense et ressent à propos d'une question publique majeure	-	+/-	-	+/-	Un échantillon aléatoire et représentatif de la population	1 jour	8 mois	4
Delphi	Exposer toutes les opinions et options concernant un thème complexe	-	-	+	+/-	Experts	Variable	Variable	1-3
Panel d'experts	Synthétiser différentes contributions sur un thème spécialisé et produire des recommandations	-	-	+	+/-	Experts	Variable	Variable	2
Focus groupe	Exposer les opinions de différents groupes sur une question (raisonnement)	+/-	-	m	+/-	Stakeholders et/ou citoyens	2 heures – 1 jour	1 mois	1
SEP	Évaluation et apprentissage	+/-	+/-	+/-	+/-	Tous les stakeholders	Variable	Variable	Var
Cellules de planification	Les citoyens sont informés et choisissent entre plusieurs options concernant une question urgente et importante. Élaboration d'un plan d'action.	+/-	-	m	-	25 citoyens moyens. Les experts et stakeholders présentent leur position	5 jours	5 mois	4
Exercice de construction de scénario	Planification et préparation à un futur incertain. Élaboration de visions.	-	-	+	+/-	N'importe qui	2-5 jours	6 mois	1-3
Festival technologique	Fournit un éclaircissement aux débats publics qui portent sur des questions sociétales autour des sciences et des technologies	-	-	+/-	+/-	N'importe qui	1-2 jours	6-12 mois	4
« World Café »	Génération et partage d'idées	+/-	-	-	+/-	N'importe qui	4 heures – 1 jour	1 mois	1

Légende

Sujet	+	m = moyen	-
Connaissance	Grande notoriété publique		Faible notoriété publique
Maturité	La plupart des personnes ont déjà leur opinion sur le sujet		Sujet nouveau, pas encore d'opinions définies
Complexité	Extrêmement complexe ou technique		Pas très complexe ou technique
Controverse	Extrêmement controversé		Pas très controversé

+/- indique que la méthode peut aborder des sujets marqués ou + ou -.

EUR : 1 = peu coûteux ; 2 = modéré ; 3 = coûteux ; 4 = très coûteux

Source : Fondation Roi Baudouin et Institut flamand pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2005), *Méthodes participatives - Un guide pour l'utilisateur*, Fondation Roi Baudouin et Institut flamand pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Bruxelles.

Étape 5. Analyse des impacts économiques, environnementaux et sociaux

À partir de l'étape 5, le processus prend un caractère plus technique. Les étapes 5, 6 et 7 forment la « clé de coûte » du processus d'EID. Bien que les étapes soient présentées dans un ordre précis, leur succession n'est pas linéaire et des retours en arrière devront souvent être opérés pour relier les éléments de ces étapes afin d'obtenir le meilleur résultat possible. Au cœur d'une EID se trouve l'analyse des effets économiques, environnementaux et sociaux à court terme, à long terme et transversaux de la mesure proposée. Il s'agit de déterminer l'ampleur et la direction des impacts éventuels dans les différents domaines. Les données de base doivent correspondre aux objectifs de l'évaluation et aux critères définis au stade exploratoire. Des listes de questions du même type que celles utilisées lors des étapes du contrôle préalable et de l'étude exploratoire peuvent aussi servir à identifier les impacts les plus *sensibles*. L'analyse devra cependant être plus détaillée, et les questions seront souvent propres au secteur ou domaine particulier concerné.

Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, plusieurs instruments peuvent servir à l'analyse d'impact. Il n'y a pas lieu de se limiter à une méthode ou à un instrument d'évaluation unique, étant donné que le processus d'EID consiste en partie à rechercher la meilleure relation possible entre l'objet de l'évaluation et la méthode ou procédure à utiliser. Les EID peuvent s'appuyer sur des procédures d'évaluation propres à un domaine (EIE, AIR, etc., voir encadré 1.1) dont les résultats seront intégrés dans le domaine d'impact considéré. Les évaluations partielles des différents domaines peuvent alors être regroupées en une évaluation qualitative complète.

Les différences entre critères et indicateurs

Des ensembles de critères et d'indicateurs spécifiques sont souvent utilisés pour évaluer les effets sur la durabilité. L'emploi des mots « critères » et « indicateurs » n'est cependant pas toujours cohérent. Bien que l'explication des différences méthodologiques entre critères et indicateurs n'entre pas dans le champ du présent document, il importe d'indiquer clairement les différences générales qui les séparent :

- Les critères sont de nature plus générique et principalement utilisés dans le processus d'évaluation *ex ante*. Ils prennent souvent la forme de questions, par exemple « L'option envisagée modifiera-t-elle les prix à la consommation ? »
- Les indicateurs sont de nature plus spécifique et principalement utilisés pour les évaluations *ex post* et les analyses de politiques et stratégies, par exemple « La différence de prix nette pour les consommateurs du produit de type A. »

Différentes administrations et institutions ont élaboré une grande diversité de critères de durabilité, aussi bien génériques que détaillés, voire très détaillés. En outre, des ensembles de critères supplémentaires ont été constitués pour des domaines d'action particuliers, comme le transport ou les échanges.

Les indicateurs contribuent de manière essentielle à mesurer les produits et résultats des objectifs spécifiques ou ciblés fixés dans le cadre des politiques de développement durable, par exemple lorsqu'un pays s'efforce de réduire ses émissions de CO₂ de 20 % à l'horizon 2015. Lors de l'élaboration d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action, les critères initiaux de l'EID peuvent se transformer en indicateurs concrets. Pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE, la Commission européenne a mis au point un ensemble d'indicateurs contenant trois niveaux dans chacune des trois dimensions du développement durable (CE, 2005a). On peut aussi citer

l'exemple du gouvernement autrichien, qui a choisi comme point de départ pour son ensemble d'indicateurs le « modèle des deux sphères », à savoir celle de l'homme et de la société et celle de l'environnement. Cette approche permet une vision plus systématique et complète du système socio-économique, dans la mesure où la sphère de l'homme et de la société couvre tous les thèmes centraux ou valeurs nécessaires pour offrir de bonnes conditions de vie à la population, dans le contexte d'un État constitutionnel démocratique et libéral (Ministère autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'eau, 2006). Ces différentes approches illustrent l'évolution de la réflexion sur le développement durable évoquée au chapitre 1.

La mise au point et l'utilisation de critères de durabilité dans le cadre d'une EID ont principalement pour objet d'étayer les choix effectifs des pouvoirs publics, d'améliorer la qualité des propositions, et de réduire autant que possible les incertitudes liées à des impacts et des enjeux sociétaux souvent complexes. La composition des critères d'évaluation peut varier en fonction des besoins et de l'avis général concernant la finalité, la portée, l'investissement en temps, l'existence de stratégies nationales de développement durable (SNDD), etc.³. De tels choix impliquent, entre autres, de décider si une EID complète est indispensable, si un impact est significatif, si une option d'atténuation est meilleure qu'une autre, etc. Dans l'exemple suisse (encadré 2.2), les critères utilisés sont fondés sur les trois dimensions, étendues à des aspects transversaux, du développement durable. En revanche, le gouvernement fédéral belge procède à un contrôle rapide (« quick scan »), sur la base de critères appliqués à chacun des trois piliers auxquels s'ajoutent certains effets sur l'autorité (Service public fédéral de programmation Développement durable, 2007). La Commission européenne a recours à un ensemble plus élaboré de critères portant sur les grands types d'impact sur le développement durable, subdivisés en une série de questions fondamentales, aussi articulées autour des trois piliers. Ce système reprend aussi les éléments de l'EIR. On considère généralement que l'approche de la CE constitue la forme d'EID la plus intégrée qui existe actuellement (tableau 6.1).

L'approche des capitaux

L'élaboration de critères et d'indicateurs peut aussi s'appuyer sur l'approche des capitaux. Selon cette approche, on définit globalement la richesse nationale totale en indiquant qu'elle inclut : (i) le capital financier sous forme d'actions, d'obligations et de dépôts par exemple ; (ii) le capital produit tel que machines, bâtiments, télécommunications et autres types d'infrastructures ; (iii) le capital naturel sous forme de ressources naturelles, terres et écosystèmes ; (iv) le capital humain sous forme de main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé ; et (v) le capital social tels que réseaux sociaux et institutions en bon état de fonctionnement. Les indicateurs ou critères sont liés, soit au bien-être fondamental, soit au bien-être économique, qui découle de l'activité du marché.

L'analyse des impacts effectuée à l'aide de ce type d'indicateur pourrait évaluer si la politique proposée est susceptible de contribuer à terme à la hausse ou à la baisse (sur le plan des stocks ou des flux) du capital financier, naturel et social. On peut aussi faire apparaître des arbitrages, par exemple entre une augmentation des ressources énergétiques et une baisse du stock de capital humain. Ce cadre d'indicateurs met aussi en évidence la nécessité de maintenir certaines formes essentielles de capital (fondamental) et la substituabilité limitée entre différentes formes de capital (économique et fondamental).

3. « Les gouvernements ont accepté pour la première fois de préparer des stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans le cadre du programme Action 21 [...]. L'objet de ces stratégies était de traduire les principes et engagements adoptés lors du sommet dans des mesures et actions concrètes. Les gouvernements se sont donc engagés à 'adopter une stratégie nationale de développement durable [...] inspirée des différents plans et politiques sectoriels, économiques, sociaux et écologiques appliqués dans le pays et les fonder en un ensemble cohérent. Cette stratégie devrait avoir pour objectif d'assurer un progrès économique équitable sur le plan social tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures'. » (OCDE, 2006b)

Selon cette approche, chaque critère ou indicateur peut se voir attribuer une note ou une valeur quantitative et/ou qualitative. La complexité de l'analyse dépendra dans une large mesure du type d'instruments utilisé. Dans le cas de données quantitatives, une pondération (modèles de calcul) sera opérée. L'objet de cette analyse est de se faire une idée des répercussions possibles dans toutes les dimensions du développement durable. Il s'agit aussi de contribuer à assortir cette politique ou ce programme d'objectifs plus spécifiques et opérationnels, et de jeter les bases de l'étape 6 (recensement des synergies, des conflits et des arbitrages).

Tableau 6.1. Récapitulatif des critères et questions correspondant aux principaux types d'incidences utilisés dans l'analyse d'impact de la Commission européenne

Incidences économiques	Incidences sociales	Incidences environnementales
Fonctionnement du marché intérieur et concurrence <i>Exemple : Quelle est l'incidence (positive ou négative) de l'option sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des travailleurs ?</i>	Emploi et marché du travail <i>Exemple : L'option conduit-elle directement ou indirectement à des suppressions d'emplois ?</i>	Climat <i>Exemple : L'option a-t-elle une incidence sur l'émission dans l'atmosphère de gaz à effet de serre (tels que le dioxyde de carbone, le méthane, etc.) ?</i>
Compétitivité, échanges et flux d'investissement <i>Exemple : Quel est l'incidence de l'option sur les entraves aux échanges ?</i>	Normes et droits liés à la qualité de l'emploi <i>Exemple : L'option modifie-t-elle l'accès des travailleurs ou des chômeurs à la formation professionnelle ou la formation continue ?</i>	Transport et consommation d'énergie <i>Exemple : L'option a-t-elle une incidence sur l'intensité énergétique de l'économie ?</i>
Coûts d'exploitation et gestion d'une activité économique/ petites et moyennes entreprises <i>Exemple : L'option envisagée occasionnera-t-elle aux entreprises des coûts supplémentaires d'adaptation, de mise en conformité ou de transaction ?</i>	Intégration sociale et protection de certaines catégories de la population <i>Exemple : Renforce-t-elle ou réduit-elle directement ou indirectement l'égalité/les inégalités ?</i>	Qualité de l'air <i>Exemple : L'option a-t-elle des répercussions sur les émissions dans l'atmosphère de polluants acidifiants, atrophiants, photochimiques ou nocifs pouvant être préjudiciables à la santé humaine, aux cultures ou aux édifices ou aboutir à une dégradation de l'environnement (sols ou rivières, etc.) ?</i>
Contraintes administratives supportées par les entreprises <i>Exemple : Quel est l'impact de ces contraintes pour les PME en particulier ?</i>	Égalité des sexes, égalité de traitement et égalité des chances, non-discrimination <i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle une incidence différente en fonction des sexes ?</i>	Biodiversité, flore, faune et paysages <i>Exemple : A-t-elle des répercussions sur les espèces protégées ou menacées, leur habitat ou les zones aux écosystèmes fragiles ?</i>
Pouvoirs publics <i>Exemple : L'option envisagée requiert-elle la création ou la restructuration d'administrations ?</i>	Individus, vie privée et familiale, données personnelles <i>Exemple : L'option a-t-elle des répercussions sur la liberté des individus ?</i>	Qualité et ressources en eau <i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle pour conséquence d'abaisser ou d'augmenter la qualité ou la quantité des réserves d'eau douce et des nappes phréatiques ?</i>
Droits de propriété <i>Exemple : Y a-t-il des répercussions sur les droits de propriété (biens immobiliers et mobiliers, immobilisations corporelles et incorporelles) ? L'acquisition, la vente ou l'exploitation des droits de propriété en sera-t-elle limitée ?</i>	Gouvernance, participation, bonne administration, accès à la justice, médias et éthique <i>Exemple : L'option a-t-elle des retombées sur l'accès des citoyens à la justice ?</i>	Qualité des sols ou ressources géologiques <i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des conséquences sur l'acidification, la contamination ou la salinité des sols, ainsi que sur les taux d'érosion ?</i>

Tableau 6.1. Récapitulatif des critères et questions correspondant aux principaux types d'incidences utilisés dans l'analyse d'impact de la Commission européenne (suite)

Incidences économiques	Incidences sociales	Incidences environnementales
<p>Innovation et recherche</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée facilite-t-elle l'introduction et la diffusion de nouvelles technologies ou méthodes de production et de nouveaux produits ?</i></p>	<p>Santé et sécurité des citoyens</p> <p><i>Exemple : Aura-t-elle des répercussions sur la santé en modifiant l'utilisation des ressources énergétiques et/ou l'élimination des déchets ?</i></p>	<p>Occupation des sols</p> <p><i>Exemple : A-t-elle des répercussions sur les zones déclarées écologiquement fragiles ? Aboutit-elle à une modification de l'occupation des sols (par exemple, de la division entre les espaces urbains et ruraux ou à une modification du type d'agriculture pratiquée) ?</i></p>
<p>Consommateurs et ménages</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée modifiera-t-elle les prix à la consommation ?</i></p>	<p>Criminalité, terrorisme et sécurité</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des retombées sur la sécurité, la criminalité ou le terrorisme ?</i></p>	<p>Ressources renouvelables ou non renouvelables</p> <p><i>Exemple : L'option réduit-elle l'utilisation des ressources non renouvelables (nappes phréatiques, minerais, etc.) ou bien l'accroît-elle ?</i></p>
<p>Régions ou secteurs spécifiques</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle une incidence particulière sur certaines régions (par exemple, la création ou suppression d'emplois) ?</i></p>	<p>Accès à la protection sociale, à la santé et à l'éducation et conséquences sur les systèmes concernés</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée influe-t-elle sur le financement/l'organisation/l'accessibilité des systèmes sociaux, de soins et de santé ?</i></p>	<p>Conséquences des activités des industries et des consommateurs sur l'environnement</p> <p><i>Exemple : L'option favorise-t-elle une production et une consommation plus durables ?</i></p>
<p>Pays tiers et relations internationales</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des retombées différentes sur les pays se situant à différents stades de développement (pays les moins avancés, pays à revenu faible et pays à revenu intermédiaire)</i></p>	<p>Culture</p> <p><i>Exemple : La proposition a-t-elle des retombées sur la diversité culturelle ?</i></p>	<p>Production/génération et recyclage des déchets</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des retombées sur la production de déchets (solides, urbains, agricoles, industriels, miniers, radioactifs ou toxiques) ou sur leur traitement, élimination ou recyclage ?</i></p>
<p>Environnement macroéconomique</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des répercussions générales sur la croissance économique et l'emploi ?</i></p>	<p>Incidences sociales dans les pays tiers</p> <p><i>Exemple : Aggrave-t-elle la pauvreté des pays en développement ou a-t-elle des répercussions sur les revenus des populations les plus pauvres ?</i></p>	<p>Probabilité d'apparition ou ampleur des risques environnementaux</p> <p><i>Exemple : L'option envisagée modifie-t-elle la probabilité d'apparition ou la prévention des incendies, explosions, pannes, accidents ou autres émissions accidentelles ?</i></p>

Tableau 6.1. Récapitulatif des critères et questions correspondant aux principaux types d'incidences utilisés dans l'analyse d'impact de la Commission européenne (suite)

Incidences économiques	Incidences sociales	Incidences environnementales
		Bien-être des animaux
		<i>Exemple : L'option envisagée a-t-elle des retombées sur la santé des animaux ?</i>
		Impacts environnementaux internationaux
		<i>Exemple : L'option a-t-elle une incidence environnementale sur les pays tiers pertinente pour les politiques globales de l'UE telles que la politique du développement ?</i>

Source : d'après CE (2009), *Lignes directrices concernant l'analyse d'impact*, Commission européenne, Bruxelles, disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/governance/impact/commission_guidelines/docs/iag_2009_fr.pdf.

Étape 6. Recensement des synergies, des conflits et des arbitrages

Lorsque les impacts potentiels d'une mesure proposée ont été énumérés, l'étape suivante consiste à recenser les synergies, les conflits ou les arbitrages principaux entre les domaines économiques, environnementaux et sociaux. Il s'agit de comparer les impacts positifs et négatifs dans les différents domaines et de définir les conflits possibles. Par exemple, les réglementations destinées à réduire les émissions polluantes auront des effets positifs sur l'environnement, mais peut être aussi des effets négatifs sur la compétitivité économique. De même, les réformes visant à éliminer les subventions dommageables pour l'environnement peuvent avoir des conséquences favorables sur le plan écologique et économique, mais aussi des conséquences négatives sur le plan social, en menaçant le bien-être de certaines professions et communautés.

Cette étape, qui en pratique est aussi étroitement liée à l'étape 7 (mesures d'atténuation), est la plus litigieuse. Il est souvent difficile, contrairement à ce qui se passe pour les impacts économiques, d'affecter une valeur monétaire aux impacts environnementaux et sociaux. Du fait que les aspects (sociaux) qualitatifs ne sont pas si aisément quantifiables, certains font valoir que les facteurs économiques prendront trop de place dans les évaluations et occulteront les éventuelles répercussions écologiques et sociales, même si ces dernières peuvent être aussi importantes, voire davantage, que les impacts économiques.

Il existe cependant différentes approches pour comparer les impacts économiques, environnementaux et sociaux en des termes plus ou moins équivalents. On dispose par exemple de nombreuses méthodes d'analyse multicritères pour classer et comparer les impacts sur la durabilité dans ses différentes dimensions (tableau 7.1). Ces méthodes diffèrent quant à la règle de décision appliquée en matière de compensation et au type de données utilisé. La compensation ou possibilité de compensation concerne les arbitrages qui peuvent s'opérer entre les impacts négatifs (pollution élevée par exemple) et les effets positifs d'un autre critère (croissance du revenu par exemple). Il existe en gros trois moyens de compensation concernant les arbitrages :

1. Les méthodes de compensation intégrale permettent de compenser entièrement les faibles performances d'un critère par les bons résultats d'un autre.
2. Les méthodes de compensation partielle fixent des limites à la possibilité de compensation.
3. Les méthodes non compensatoires ne permettent pas d'arbitrage. En d'autres termes, une « durabilité médiocre » permet de procéder à des arbitrages entre le capital naturel ou environnemental d'une part et le capital produit d'autre part, tandis qu'une « forte durabilité » ne permet pas ces substitutions.

Les EID peuvent aussi englober divers types d'information, exprimés dans des unités différentes : montants quantitatifs tels que valeurs monétaires ; quantités matérielles comme les émissions de polluants ; et mesures plus qualitatives du capital humain et des valeurs sociales. Les mesures des différents types d'impact peuvent être normalisées et classées ou évaluées en fonction du degré d'importance qui leur est attribué.

Quel que soit le choix des méthodes, il importe que l'évaluation définitive des impacts soit le résultat d'une analyse multicritères et d'une délibération démocratique.

Tableau 7.1. Critères de sélection pour l'analyse multicritères

Méthode	Compensatoire	Partiellement compensatoire	Non compensatoire	Données quantitatives	Données qualitatives	Données mixtes
Théorie de la valeur multi-attribut	†					†
Somme pondérée	†			†		
Processus de hiérarchie analytique	†					†
PROMETHEE – <i>Preference ranking organisation method for enrichment evaluations</i>		†				†
NAIADE - <i>Novel approach to imprecise assessment and decision environments</i>		†				†
REGIME		†			†	†
Méthode de la dominance			†		†	

Source : d'après Sustainability A-Test (www.SustainabilityA-test.net)

Étape 7. Propositions de mesures d'atténuation

Une fois recensés les principaux conflits ou les arbitrages nécessaires entre les impacts sur la durabilité dans les domaines économique, environnemental et social, il convient d'envisager des mesures d'atténuation. En d'autres termes, de déterminer quelles sont les solutions de remplacement possibles. Cette étape, qui s'appuie sur l'étape six à laquelle elle est étroitement liée, consiste à définir les mesures ou les cadres pouvant être mis en place pour réduire les effets négatifs potentiels et renforcer les aspects positifs de la mesure proposée du point de vue du développement durable. Il s'agit d'éviter ou d'atténuer les impacts indésirables, tout en favorisant autant que possible les impacts recherchés.

Les domaines qui présentent déjà une tendance à la baisse continue et qui subiraient de nouveaux effets négatifs de la politique proposée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il faut notamment se demander s'il existe une tendance à la baisse pour chacun des critères ; si les effets négatifs sont irréversibles ; s'il existe des conditions minimales de développement durable qui ne sont pas remplies ; s'il y a lieu d'améliorer la proposition en rapport avec ces différents critères ; et s'il est envisageable d'atténuer les impacts négatifs par des mesures complémentaires.

On peut se servir de scénarios et de techniques de modélisation pour montrer comment les mesures d'atténuation influenceront sur les résultats dans les trois domaines. Les scénarios doivent faire apparaître les principaux facteurs déclencheurs et inhibiteurs des évolutions, en faisant varier les hypothèses concernant les orientations que peuvent prendre ces facteurs. Les scénarios peuvent comporter des modifications et des mesures supplémentaires pour mieux équilibrer les trois dimensions du développement durable.

L'atténuation des effets négatifs recensés dans l'un ou l'autre domaine devrait être envisagée dans l'ordre suivant : premièrement, éviter ; deuxièmement, réduire ; et troisièmement, compenser. Le processus d'appréciation devra respecter certaines règles de base (Hugé, 2008) :

- dans le cas d'une option partiellement non durable, l'auteur de la proposition devra fournir une justification complète ;
- éviter les effets négatifs importants ;
- veiller à protéger l'avenir (pas de transfert des effets négatifs aux générations suivantes) ; et
- offrir une argumentation explicite, ouverte et solide des choix proposés (transparence).

Il faudrait donner la préférence aux scénarios dans lesquels aucune des trois dimensions de la durabilité n'est trop fortement compromise. Les options proposées devraient toutes répondre aux conditions minimales suivantes : (i) normes environnementales adoptées pour protéger la santé et l'environnement ; et (ii) niveau de vie compatible avec le bien-être social et les droits de l'homme. L'objectif est de créer des situations « gagnant-gagnant », présentant des avantages qui se renforcent mutuellement et peuvent consolider la base économique, assurer des conditions de vie équitables, ainsi que protéger et améliorer l'environnement. Lorsqu'il est impossible de parvenir à de telles situations, il faut indiquer clairement les arbitrages à envisager pour guider les responsables des politiques.

Dans le cas de l'environnement, par exemple, les réformes proposées dans différents secteurs peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs, et nécessiter des mesures d'atténuation adaptées. Il est souvent possible de combiner plusieurs types d'instruments – réglementations, taxes, cadres juridiques – pour obtenir des résultats optimaux. Dans le

cadre des réformes agraires, par exemple, il peut être nécessaire d'envisager une réflexion sur l'équité et le développement des compétences afin d'éviter des effets secondaires préjudiciables sur le plan de l'écologie. Les réformes fiscales doivent être conçues de façon que les nouveaux prélèvements ou allègements contribuent aussi à internaliser les coûts environnementaux. La libéralisation des échanges doit parfois s'accompagner d'une réglementation environnementale et de sanctions plus strictes pour contenir les mouvements de délocalisation des secteurs polluants.

Il importe de formuler différentes options afin de pouvoir passer de la description des problèmes à la mise en œuvre de solutions concrètes. L'avantage de cette approche est qu'elle permet de stimuler l'innovation et la prévention ainsi que de réduire plusieurs risques. Elle permet aussi d'améliorer la participation du public, avec la prise en compte de différents points de vue et de différentes options. Ces dernières doivent être proposées en tenant compte de leur impact possible sur les charges administratives.

Étape 8. Présentation des résultats et options aux responsables des politiques

Les résultats des EID – et les solutions de substitution envisageables, dont les mesures d'atténuation – doivent être présentés aux responsables des politiques de façon transparente et sous une forme facile à comprendre. Les responsables des politiques pourront ensuite examiner les arbitrages entre les impacts sur les trois domaines, et décider des améliorations à apporter aux propositions pour optimiser les possibilités d'aboutir à un résultat avantageux sur tous les plans.

La présentation des évaluations devrait comporter à la fois un aperçu général et une illustration de chacun des effets majeurs dans les domaines économique, environnemental et social. Elle devrait expliquer clairement les impacts indirects, présenter les conflits importants entre les effets, mettre en évidence les domaines dans lesquels des mesures d'atténuation sont nécessaires, indiquer différentes approches susceptibles d'atténuer les effets indésirables, et envisager des possibilités d'optimisation. On peut comparer et opposer les différentes options présentées sur différents plans : (i) efficacité - capacité de l'option à satisfaire aux objectifs de la proposition ; (ii) efficience - capacité d'atteindre les objectifs compte tenu d'un niveau donné de ressources ; et (iii) cohérence - capacité de limiter les arbitrages entre les domaines économique, environnemental et social.

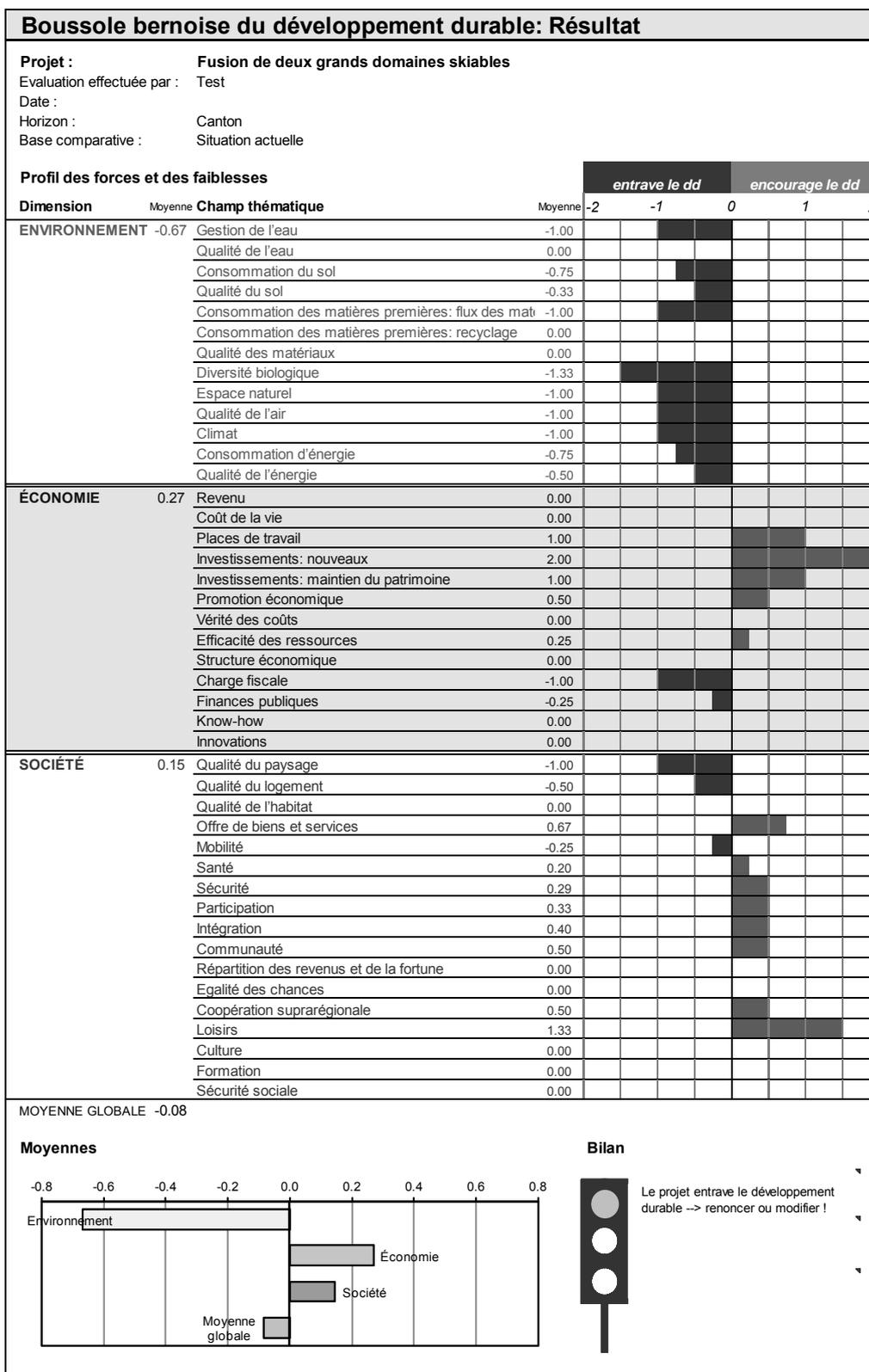
La présentation devrait comporter un ensemble adapté d'informations qualitatives et de textes accompagnés de graphiques et de tableaux. Les graphiques permettent de donner une vue d'ensemble rapide et efficace aux responsables des politiques et aux autres utilisateurs. Ils peuvent signaler clairement les impacts problématiques qui nécessitent une intervention. Les conclusions de l'évaluation peuvent être illustrées par des moyens divers, simples tableaux, graphiques multidimensionnels plus complexes ou logiciels interactifs.

Par exemple, les principaux impacts de la mesure proposée peuvent être présentés selon un système de feux tricolores, les effets négatifs étant indiqués en rouge, les effets neutres en orange et les effets positifs en vert. La figure 9.1 illustre l'évaluation d'un projet suisse visant à relier deux grands domaines skiables, qui met en évidence des effets négatifs pour l'environnement, des effets positifs pour l'économie et des effets mitigés sur le plan social. L'évaluation globale est légèrement négative, soit -0.08 sur une échelle qualitative allant de -2 (impact extrêmement négatif sur le développement durable) à +2 (impact extrêmement positif sur le développement durable).

Les diagrammes en toile d'araignée constituent une autre manière de présenter les impacts économiques, environnementaux et sociaux des politiques proposées ainsi que de leurs variantes comportant des mesures d'atténuation (figure 9.2). Ils offrent une représentation visuelle de l'ampleur des impacts sur de nombreux critères secondaires dans les trois domaines.

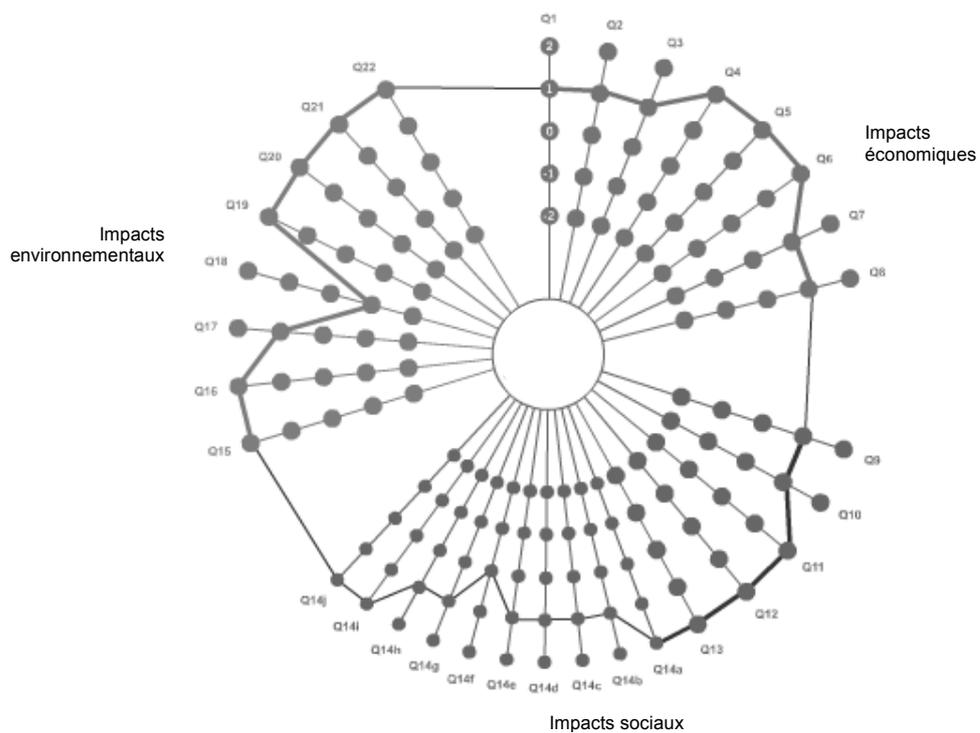
Des procédures internes doivent être établies afin de préciser qui aura accès à certaines données, comment les résultats seront présentés (rapport) et à qui. En termes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilisation des institutions gouvernementales et des processus d'élaboration des politiques, il y a lieu d'établir des règles en matière de disponibilité des informations et d'accès du public aux résultats.

Figure 9.1. Présentation de l'impact sur la durabilité avec feux tricolores



Source : Canton de Berne (2008), *Boussole bernoise du développement durable*, Canton de Berne, Berne.

Figure 9.2. Présentation de l'impact sur la durabilité par un diagramme en toile d'araignée



Source : d'après DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs) (2007), "Stretching the Web", DEFRA, United Kingdom, www.defra.gov.uk/sustainable/think/stretch/demo.htm

Mise en œuvre des études d'impact sur la durabilité

Après avoir décrit dans leurs grandes lignes toutes les étapes d'une EID, nous proposons dans ce chapitre de résumer certains des points pratiques à retenir lors de la mise en œuvre de ces évaluations.

Quand recourir à une EID ?

Il est essentiel que les EID soient exécutées au tout début du processus d'élaboration des politiques. Les EID aident également à prendre des décisions mieux étayées tout au long du processus politique et à prendre conscience d'un large éventail d'enjeux stratégiques liés au développement durable. En outre, elles aident à renforcer les débats existants ainsi que la qualité et la cohérence des politiques proposées, à définir les programmes d'action en faveur du développement durable, à identifier les enjeux capitaux, et notamment les défis et impacts futurs, à mettre en évidence les grandes tendances et fixer des priorités, à concrétiser les résultats sur le terrain, à élever le niveau de dialogue et de participation, et à accroître la transparence du processus décisionnel en général. Elles peuvent s'appliquer à différentes cibles, telles que politiques, projets et réglementations, et à différents niveaux, y compris local, régional, national ou international, même si le présent document d'orientation concerne principalement les politiques nationales.

Les EID peuvent contribuer à la fois à élargir l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes sectoriels, et à développer des stratégies nationales de développement durable (SNDD). De fait, les EID devraient faire partie intégrante des SNDD, ainsi que des stratégies de durabilité déployées aux niveaux sectoriel, régional ou à d'autres niveaux. Comme le recommandent les *Bonnes pratiques en matière de stratégies nationales de développement durable dans les pays de l'OCDE*, « [u]n travail d'analyse rationnel est important pour aider à repérer les arbitrages implicites entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans le cadre de la définition des priorités et de l'élaboration des politiques à l'appui du développement durable. Par ces évaluations, il s'agit d'obtenir des informations sur les conditions, les pressions et les réponses changeantes sur les plans économique, environnemental et social, et sur leurs corrélations avec les indicateurs et les objectifs des stratégies » (OCDE, 2006b). Les EID doivent s'appuyer sur le cadre institutionnel de la SNDD pour que le processus d'évaluation bénéficie d'un soutien politique à haut niveau, que les organismes concernés y prennent pleinement part, et que la transparence et la participation du public soient assurées. En tant qu'instrument essentiel de prise de décision, les EID permettent de situer les problèmes, de recenser les effets des politiques dans tous les domaines et de définir des solutions. Elles peuvent ainsi contribuer à la coordination et à l'intégration des politiques ainsi qu'à une meilleure gouvernance au service du développement durable.

Considérations pratiques pour une mise en œuvre efficace

Pour assurer une mise en œuvre efficace des EID, il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux aspects suivants (pour plus d'informations, voir EEAC, 2006) :

- Symétries et équilibre. Les EID nécessitent une approche intégrée. Il convient en effet que les impacts sociaux, écologiques et économiques des politiques soient examinés de plus près que lorsqu'il s'agit des effets unidimensionnels (par exemples, écologiques) de politiques sectorielles. En outre, il convient que soit garanti l'équilibre des contributions (formelles ou informelles) des ONG et des experts de divers secteurs ainsi que des partenaires du monde des entreprises.

- Cadre élargi. La détermination de la portée et du cadre des évaluations est une phase particulièrement décisive du processus. Il est à craindre que l'administration principale ne néglige parfois les préoccupations d'autres administrations, et de ce fait ne passe à côté de solutions de remplacement novatrices et intégrées.
- Assurance qualité appropriée. Lors de la mise en place du processus d'EID, il est indispensable de ménager une « séparation des pouvoirs » suffisante. Cette condition s'applique à l'unité chargée de l'évaluation et à l'entité décisionnelle, ainsi qu'aux procédures d'examen indépendant. Un conflit d'intérêt peut survenir lorsqu'il appartient à la même personne ou aux mêmes personnes de prendre les décisions relatives au champ couvert par l'EID, d'effectuer le contrôle préalable puis de mettre en œuvre la mesure ou le plan. Par manque de temps ou de ressources ou en raison de la complexité de la mesure (diversité des connaissances requises), il peut être décidé d'exécuter une EID plus superficielle. Il est impossible de garantir une EID équitable et complète si la personne chargée de concilier les différents intérêts ne dispose pas d'autres points de vue sous forme d'avis contradictoires. Les insuffisances en matière d'assurance qualité sont exacerbées par le manque de transparence du processus d'évaluation.
- Capacité suffisante. Une évaluation judicieuse et de qualité, en particulier en cas de propositions complexes et de grande envergure, demande du temps, des ressources et des qualifications. Ces conditions ne sont pas toujours parfaitement remplies. Une formation complémentaire et un renforcement des capacités en matière de réalisation des EID et de collaboration trans-sectorielle peuvent être nécessaires pour assurer la qualité et améliorer les capacités et les compétences du personnel.
- Possibilités d'apprentissage. Il est possible d'exploiter le potentiel considérable de délibération, d'apprentissage social et d'innovation que pourrait offrir un processus d'évaluation plus ouvert et pluraliste. On aboutira alors à de meilleures pratiques et à des politiques intégrées plus rationnelles, propices au développement durable. Malheureusement, les EID sont encore trop souvent utilisées pour légitimer des politiques et décisions *a posteriori*. Une évaluation *ex post* signifie que la mesure a déjà été décidée ou exécutée et qu'il est impossible d'empêcher les arbitrages ou les répercussions possibles, et plus difficile d'y remédier. C'est pourquoi une évaluation *ex post* est moins souhaitable du point de vue du développement durable (et notamment du principe de précaution).

On trouvera de plus amples informations en consultant les sources utiles suivantes concernant les EID (également indiquées dans les précédents chapitres) :

- Site Web de la Commission européenne sur l'analyse d'impact : http://ec.europa.eu/governance/impact/index_en.htm ;
- OCDE (2008b), *Conducting Sustainability Assessments*, OCDE, Paris ; et
- Manuel web du Sustainability A-Test : www.SustainabilityA-test.net.

Bibliographie

- ARE (Office fédéral suisse du développement territorial) (2004), *Évaluation de la durabilité : Conception générale et bases méthodologiques*, Office fédéral suisse du développement territorial, Berne, disponible à l'adresse www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/03005/index.html?lang=fr
- ARE (2008), *Évaluation de la durabilité : Guide pratique pour les services fédéraux et autres intéressés*, Office fédéral suisse du développement territorial, Berne, disponible à l'adresse www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/03005/index.html?lang=fr
- Bauler, T. et Wächtare, M. (2006), *Towards a Screening Mechanism for SIA: Process and Content Issues Related to the Federal Belgian Case*, ULB-IGEAT, Bruxelles.
- Canton de Berne (2008), *Boussole bernoise du développement durable*, Canton de Berne, Berne, disponible à l'adresse www.be.ch/boussole/
- CE (Commission européenne) (2005a), *Communication de M. Almunia aux membres de la Commission, Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE*, CE, Bruxelles, disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/sustainable/docs/sec2005_0161_en.pdf
- CE (2005b), *Lignes directrices concernant l'analyse d'impact*, CE, Bruxelles.
- CE (2009), *Lignes directrices concernant l'analyse d'impact*, CE, Bruxelles, disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/governance/impact/commission_guidelines/docs/iag_2009_fr.pdf
- Conseils consultatifs européens en matière d'environnement et de développement durable (European Environment and Sustainable Development Advisory Councils - EEAC) (2006), *Impact Assessment of European Commission Policies: Achievements and Prospects*, Déclaration du Groupe de travail « gouvernance » de l'EEAC, EEAC, Bruxelles, disponible à l'adresse www.eeac-net.org/download/EEAC%20WG%20Gov_IA%20statement_final_18-5-06.pdf
- DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs) (2007), "Stretching the Web", DEFRA, Royaume-Uni, www.defra.gov.uk/sustainable/think/stretch/demo.htm
- Evaluation Partnership, the (2007), *Evaluation of the Commission's Impact Assessment System*, The Evaluation Partnership, Londres, disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/governance/impact/key_docs/docs/tep_eias_final_report.pdf
- Fondation Roi Baudouin et Institut flamand pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (2005), *Méthodes participatives - Un guide pour l'utilisateur*, Fondation Roi Baudouin et Institut flamand pour l'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Bruxelles, disponible à l'adresse www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf
- Hugé, J. (2008), *Duurzaamheidbeoordeling: reflectie over proces en criteria*, Département d'écologie humaine, Université libre de Bruxelles (VUB), Université de Gand et Université catholique de Louvain, disponible à l'adresse www.steunpuntdo.be/papers/Working%20Paper%207_Huge.pdf
- Jacob, K. et al. (2008), *Improving the Practice of Impact Assessment*, Evaluating Integrated Impact Assessments (EVIA), Berlin, disponible à l'adresse http://userpage.fu-berlin.de/ffu/evia/EVIA_Policy_Paper.pdf

- Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion des eaux (2006), *Monitoring Sustainable Development in Austria, indicators for sustainable development*, Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion des eaux (Lebensministerium), Vienne, disponible à l'adresse www.umweltnet.at/filemanager/download/52248/
- OCDE (2000), *Assessing the Environmental Effects of Trade Liberalisation Agreements: Methodologies*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006a), *L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/4/20/37354750.pdf
- OCDE (2006b), *Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/58/39/36655852.pdf
- OCDE (2007a), *Manuel pour l'évaluation de la concurrence*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/15/60/39679915.pdf
- OCDE (2007b), *Vers une croissance pro-pauvres : Guide pratique pour l'analyse préalable de l'impact sur la pauvreté*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/60/39/40334338.pdf
- OCDE (2008a), *Construire un cadre institutionnel pour l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) : orientations destinées aux décideurs*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/58/37/41574101.pdf
- OCDE (2008b), *Conducting Sustainability Assessments*, OCDE, Paris.
- Service public fédéral belge de programmation Développement durable (2007), *EIDDD : manuel de screening*, Service public fédéral belge de programmation Développement durable (Belgische Federale Overheidsdiensten), Bruxelles, disponible à l'adresse www.poddo.be/uploads/documentenbank/f534e499d956b17789d10ec12124ef82.pdf